

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT**N ° 5606**

présenté par
M. Vercamer

à l'amendement n° 5596 de la commission des affaires sociales

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« et aux salariés des entreprises de moins de 10 salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se jsutifie par son texte.